

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité
Commune de Brasseuse

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal Séance du : MERCREDI 18 JANVIER 2023

REUNION ORDINAIRE

Nombre de membres composant le Conseil : 10

L'an 2023, le mercredi 18 janvier, sur convocation en date du 13/01/2023.

Étaient présents : MMS Maxime ACCIAI, Amaddio ACCIAI, Chantal TORCHEUX, Odile PAILLOT, Aline DESCARTES, Marie POURPLANQUE

Absents : Benoit THIBAUT, Christophe SIURO, Antoine BIGAND, Martine NERET

Pouvoirs : Martine NERET donne pouvoir à Maxime ACCIAI

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Aline DESCARTES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21/12/2022.

1 – Délibération n° 2023/0001

OBJET : NOUVELLE CONVENTION RPC à la demande du Trésor Public

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal et portera un autre numéro

2 – Délibération 2023/0003

OBJET : MISE AUX NORMES DU BATIMENT COMMUNAL ET ACCES PMR

Le conseil municipal a voté la remise en conformité du bâtiment communal, accès au public et agrandissement.

Les travaux seront réalisés en 3 tranches.

1^{ère} tranche : concerne la construction d'un local administratif avec accès direct au domaine public.

2^{ème} tranche : aménagement rez de chaussée et escalier (pour aller au 1^{er} étage)

3^{ème} tranche : aménagement du bâtiment principal central et travaux de la cour - PMR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – Délibération 2023/0004

OBJET : Tranche 1 : construction d'un local administratif avec accès direct au domaine public

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le conseil municipal accepte les devis des Ets Foucault de 37 500.00 € HT et Ets Rollero de 80 041.31 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 – Délibération 2023/0005

OBJET : Tranche 1 : construction d'un local administratif avec accès direct au domaine public

DEMANDE DE SUBVENTION Conseil Departemental

Le conseil municipal accepte les devis des Ets Foucault de 37 500.00 € HT et Ets Rollero de 80 041.31 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 – Délibération 2023/0006

OBJET : Tranche 2 : aménagement rez de chaussée et escalier (pour aller au 1^{er} étage)

DEMANDE DE SUBVENTION Conseil Departemental

Le conseil municipal accepte le devis des Ets Foucault de 88 460.00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 – Délibération 2023/0007

OBJET : Tranche 2 : aménagement rez de chaussée et escalier (pour aller au 1^{er} étage)

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le conseil municipal accepte le devis des Ets Foucault de 88 460.00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00

Ont signé au Registre des Délibérations les membres présents
Pour extrait conforme au registre des Délibérations de la Commune de Brasseuse, le 18/01/2023

Maxime ACCIAI
Maire

Marie POURPLANQUE
1^{er} Adjoint

Aline DESCARTES
2^{ème} Adjoint

Amaddio ACCIAI
3^{ème} Adjoint

Antoine BIGAND
Conseiller

Benoit THIBAUT
Conseiller

Martine NERET
Conseiller

Odile PAILLOT
Conseiller

Chantal TORCHEUX
Conseiller

Christophe SIURO
Conseiller

COMMUNE DE BRASSEUSE

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 18/01/2023 à 16h00

Après convocation légale envoyée le 13/01/2023, la réunion s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Maxime ACCIAI, maire.

Monsieur le maire vérifie les conditions de quorum : 6 présents

Etaient présents : MMS Maxime ACCIAI, Amaddio ACCIAI, Chantal TORCHEUX, Odile PAILLOT, Aline DESCARTES, Marie POURPLANQUE,

Absents : Benoit THIBAUT, Christophe SIURO, Antoine BIGAND, Martine NERET

Pouvoirs : Martine NERET donne pouvoir à Maxime ACCIAI

Formant la majorité des membres en exercice

Nomination du secrétaire de séance : Madame Aline DESCARTES est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

1 – Délibération n° 2023/0001

OBJET : NOUVELLE CONVENTION RPC à la demande du Trésor Public

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal et portera un autre numéro

3 – Délibération 2023/0004

OBJET : Tranche 1 : construction d'un local administratif avec accès direct au domaine public

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

4 – Délibération 2023/0005

OBJET : Tranche 1 : construction d'un local administratif avec accès direct au domaine public

DEMANDE DE SUBVENTION Conseil Departemental

5 – Délibération 2023/0006

OBJET : Tranche 2 : aménagement rez de chaussée et escalier (pour aller au 1^{er} étage)

DEMANDE DE SUBVENTION Conseil Departemental

6 – Délibération 2023/0007

OBJET : Tranche 2 : aménagement rez de chaussée et escalier (pour aller au 1^{er} étage)

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

DIVERS

- Convention RPC : Pour Rully/Raray/Brasseuse : une réunion des 3 maires aura lieu le 24/01/2023 et les coûts seront étudiés plus en détail.
Un seul enfant de Brasseuse mange à la cantine scolaire.
La délibération sera reprise à un prochain conseil municipal.
- Une facture VERDI a été reçue et sera payée sur les restes à réaliser. Le budget sera à prévoir dès que possible
- Assainissement : les branchements, à priori, se feront en fin d'année. La STEP sera opérationnelle en juillet/août. Il sera nécessaire d'incorporer les branchements au budget de cette année.

- Architecte : il faut la relancer pour avoir le chiffrage et demander les subventions DETR et CD. Les délibérations sont faites et seront complétées avec ce chiffrage.
- Projet giratoire Grange des Champs : il devrait être fait par l'entreprise de la canalisation + passage du câble électrique
- Projet route communautaire : la CCSSO investirait pour la construction de cette route
- La CCSSO, en 2024, prendra la compétence Eau et Assainissement Collectif.

Le Maire
Maxime ACCIAI

Le Secrétaire de séance
Aline DESCARTES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H00

Ont signé au Registre des Délibérations les membres présents
Pour extrait conforme au registre des Délibérations de la Commune de Brasseuse, le 18/01/2023